

Conduire une opération de construction : de la programmation à la réception

De la définition du besoin à la réception, une opération de construction exige des décisions coordonnées entre le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les autres intervenants. Un programme imprécis, une étude mal validée ou une responsabilité mal définie peut compromettre les coûts, les délais et la qualité attendue.

En deux jours, cette formation vous aide à comprendre le déroulement de l'opération et à tenir votre rôle à chaque étape. Vous travaillez la programmation, le suivi des études, l'organisation du chantier et la réception pour mieux coordonner les acteurs et anticiper les difficultés.

Contact & Inscriptions

Tél. : 01 42 29 57 50

inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique

François Martinelli

fmartinelli@habitat-social.com

Durée
14 heures

Mode d'organisation :
Mixte

SATISFACTION %

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

PUBLIC

Responsables de programmes, chargés et conducteurs d'opérations, collaborateurs de la maîtrise d'ouvrage et assistants à maîtrise d'ouvrage.

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports méthodologiques et juridiques.
Illustrations au travers d'exemples et échanges avec les participants.

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le déroulement des phases d'une opération de construction.
- Identifier les rôles et responsabilités des différents acteurs de la construction.
- Définir le programme architectural, technique et fonctionnel de l'opération.
- Gérer les interfaces entre les acteurs en phases de conception et de travaux.
- Organiser la réception et la prise de livraison de l'ouvrage.
- Connaître le champ d'application des garanties.
- Préciser les responsabilités du maître d'ouvrage et ses relations contractuelles avec la maîtrise d'œuvre et les autres intervenants.

Programme de la formation

1er jour

Matinée

1. Notions et typologies de contrats

Définition du contrat

- Définition du code civil
- Définition du code des marchés publics

Les enjeux contractuels avec le maître d'œuvre en phase « études » et en phase « travaux »

- Phase « études »
- Phase « travaux »
- Les missions complémentaires de maîtrise d'œuvre
- Les obligations des parties faites par la loi du 12 juillet 1985, dite loi MOP transposée dans le livre IV du CCP
- Le champ d'application du livre IV du CCP

2. La relation contractuelle

Les devoirs de conseil, de direction et de surveillance du maître d'œuvre

- Devoir de conseil
- Devoir de direction et surveillance du chantier

Cadrer les droits et obligations des parties

- La maîtrise d'ouvrage
- La maîtrise d'œuvre

Les autres intervenants à l'acte de construire

- Le pilote de chantier (OPC)
- Le rôle du Coordonnateur SPS
- le rôle du coordonnateur SSI
- le contrôleur technique
- Les assistants à la maîtrise d'ouvrage publique (AMO)
- Le conducteur d'opération
- Le géotechnicien

3. Les étapes de la relation contractuelle : de la faisabilité au projet

Les diagnostics

- les diagnostics techniques
- le diagnostic d'insertion de l'ouvrage dans son environnement

La définition du besoin et la programmation

- La définition du programme architectural, technique et fonctionnel de l'ouvrage
- Le contenu du programme architectural, technique et fonctionnel de l'ouvrage
- Les ambitions du programme architectural, technique et fonctionnel de l'ouvrage
- Quand doit-on rédiger le programme ?
- Qui rédige le programme ?
- De la programmation générale à la programmation détaillée
- La gestion des modifications du programme architectural, technique et fonctionnel de l'ouvrage

2ème jour

La réponse au besoin faite par le maître d'œuvre

- La vérification de la conformité des études au programme et de sa compatibilité avec l'enveloppe financière
- L'élaboration des études d'esquisse
- L'élaboration des études d'avant-projet
- La faisabilité en termes de planning
- La finalisation de la conception générale du projet

L'exécution, la gestion et la validation des étapes de conception

- La marge de manœuvre du maître d'ouvrage dans la validation des études
- Les actes de la validation des études
- L'assistance au maître d'ouvrage dans la passation des marchés de travaux

4. L'organisation et le suivi du chantier

La période de préparation

- L'organisation des intervenants
- L'organisation du chantier
- Les réunions de chantier
- Le programme d'exécution des travaux
- La sécurité et la protection de la santé des travailleurs
- Le registre de chantier
- Les études d'exécution
- Le VISA des études d'exécution

La phase de réalisation et la direction à l'exécution des marchés de travaux

- Les principes
- Phase exécution des travaux

Les opérations liées à la réception et le transfert de garde de l'ouvrage

- Généralités
- Les effets de la réception
- Les étapes permettant la réception d'un ouvrage selon le CCAG-Travaux
- Les documents fournis après exécution

La mise en œuvre des garanties après réception

- La garantie de parfait achèvement
- La garantie de bon fonctionnement
- La garantie décennale

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Nos prochaines sessions

au

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 1.400 € (TVA 20%)

Tarif spécial inscription 1 mois avant :

-10%

sont inclus : les supports pédagogiques (en présentiel : les petits-déjeuners les repas et pauses-café)

ACCESSIBILITÉS

Accessibilité :

Toute les salles que nous choisissons pour les formations en présentiel sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute question sur les conditions d'accessibilité de la salle, demande d'accessibilité de la salle, demande d'accessibilité complémentaire,

en présentiel comme en
distanciel : n'hésitez pas à contacter notre
réfèrent handicap Colette BOUKRIS au
01.42.29.57.50 ou [cboukris@habitat-
social.com](mailto:cboukris@habitat-social.com)

Restrictions alimentaires :

Si vous souffrez d'allergies, merci de nous
en informer dès l'inscription afin que nous
en informions le Chef

